

COMMUNE DE MARQUETTE LEZ LILLE

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE 2010/5
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2010
dans le cadre de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

L'an deux mille dix, le 22 Novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette-lez-Lille s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean DELEBARRE, Maire de la Commune, au lieu habituel des séances, après convocation légale adressée le 15 Novembre 2010, et affichage de cette dernière ledit jour.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Mr DELEBARRE, Maire

Mr PLATTEAU, Mme PRIEM, Mr DARCHICOURT, Mme DEPRICK, Mr LEGRAND, Mme VANDAMME, Mme DUTERNE, Mr DEPLANQUE, Adjoint

Mme BOUCLY, Mme KYNDT, Mr BILLAU, Mr CAILLAUX, Mr MAILLIOTTE, Mr PRETKOWSKI, Mme VANDERHAEGHE, Mme JACQUEMONT, Mme WARGNIER, Mme MARC, Mme ABOUCAYA, Mr HUGUET, Mr PARENT, Mr CHASSARD, Mme PILLIARD, Mr VYT, Mme DEREGNAUCOURT, Mr MAMPASSI, Mr VANGOETHEN, Mme BATAILLE, Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés :

Mr BEADES pouvoir à Mr DELEBARRE,
Mr BRIGE pouvoir à Mr PARENT,
Mme LUCOT pouvoir à Mr DARCHICOURT,
Mme DESPATURES pouvoir à Mr PLATTEAU,

Etaient absents :

Mr PARENT est élu Secrétaire de Séance

ORDRE DU JOUR

Mr le Maire

Délibération n° 2010/5/75
Point n° 2010/5/76

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 27 Septembre 2010

Rapport annuel d'activités 2009 :

- SIVOM Alliance Nord-Ouest
- Espace Naturel Lille Métropole
- SIVOM Métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d'Energies

- Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Vallées de la Lys et de la Deûle

| | |
|---------------------------|---|
| Délibération n° 2010/5/77 | Mise en technique discrète du réseau aérien de communication électronique : rue de Lille, rue du Moulin, rue Denis du Péage, rue Ravel, rue Massenet et rue Saint Saëns – convention France Telecom |
| Délibération n° 2010/5/78 | Modification de dénomination de la cité Courbet |
| Délibération n° 2010/5/79 | Acquisition foncière des terrains repris au cadastre section A n°s 2550, 2544, 2543 et 2546 sis chemin de Wervicq |
| Délibération n° 2010/5/80 | Renouvellement du Bail du Bureau de Poste, 12 Place du Général de Gaulle |
| Délibération n° 2010/5/81 | Terrain de la Piscine Municipale – acte de dépôt et formalités foncières |

JEUNESSE – SPORTS

| | |
|---------------------------|--|
| Délibération n° 2010/5/82 | Tarifs pour l'accueil des publics scolaires marquettois dans les piscines de Marcq en Baroeul, la Madeleine et Saint André |
|---------------------------|--|

SOLIDARITE

| | |
|---------------------------|---|
| Délibération n° 2010/5/83 | Convention relative aux conditions financières de remboursement par le Centre Communal d'Action Sociale des prestations de restauration |
|---------------------------|---|

RESSOURCES HUMAINES

| | |
|---------------------------|---|
| Délibération n° 2010/5/84 | Prise en charge des frais de transport en commun : précisions |
|---------------------------|---|

FINANCES

| | |
|---------------------------|---|
| Délibération n° 2010/5/85 | Dissolution du budget « site Castowest » |
| Délibération n° 2010/5/86 | Travaux Complexe Sportif du Haut Touquet : avenants |
| Délibération n° 2010/5/87 | Budget 2010 : Décision Modificative n° 4 |
| Point n° 2010/5/88 | Débat d'Orientation Budgétaire : année 2011 |

Divers

| | |
|--------------------|--|
| Point n° 2010/5/89 | Décisions du Maire en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales |
| Point n° 2010/5 | Compte-rendu des instances |

Ouverture de la séance à 19 H 10.

Délibération n° 2010/5/75

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2010

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance 2010/4 du 27 Septembre 2010.

LE CONSEIL,

Par 26 voix pour,

7 abstentions (Mr CHASSARD, Mme PILLIARD, Mr VYT, Mme DEREGNAUCOURT, Mr MAMPASSI, Mr VANGOETHEN, Mme BATAILLE)

APPROUVE

Point n° 2010/5/76

OBJET : RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES 2009 : . SIVOM Alliance Nord-Ouest

- . Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Vallées de la Lys et de la Deûle
- . SIVOM Métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d'Energies
- . Espace Naturel Lille Métropole

Monsieur le Maire informe ses Collègues du fait qu'il a reçu, conformément à l'article L 5211-39 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la Loi du 12/07/1999, les rapports d'activités 2009 :

- . du SIVOM Alliance Nord-Ouest
- . du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Vallées de la Lys et de la Deûle
- . du SIVOM Métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d'Energies
- . de l'Espace Naturel Lille Métropole

rapports adoptés par ces instances.

En effet, il rappelle que lesdits rapports doivent faire l'objet d'une communication à l'Assemblée Municipale.

LE CONSEIL,
Prend acte

Délibération n° 2010/5/77

OBJET : MISE EN TECHNIQUE DISCRETE DU RESEAU AERIEN DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE : RUE DE LILLE, RUE DU MOULIN, RUE DENIS DU PEAGE, RUE RAVEL, RUE MASSENET ET RUE SAINT SAENS – CONVENTION France TELECOM

Monsieur le Maire rappelle à ses Collègues le fait que, dans le cadre du budget primitif 2010, des travaux de mise en technique discrète des réseaux aériens ont été inscrits pour les rues de Lille, du Moulin, Denis du Péage, Ravel, Massenet et Saint Saëns.

Il signale que, dans le cadre de ces travaux, il est prévu la dissimulation des câbles de France Télécom.

Il informe l'assemblée que l'intervention de France Télécom nécessite la signature d'une convention qui stipule les obligations de chacun des signataires.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil de l'autoriser à signer ladite convention.

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n° 2010/5/78

OBJET : MODIFICATION DE DENOMINATION DE LA CITE COURBET

Monsieur le Maire signale à ses Collègues que, en application de l'article L 2121.29 du Code Général des Collectivités, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des voiries communales.

Aussi, il signale qu'afin d'améliorer l'image de la Cité Courbet, il souhaite modifier la dénomination de ce lieu. Il propose donc, eu égard au nom actuel du site, d'appeler ce lieu « Square de l'Amiral Courbet ».

Monsieur le Maire demande à ses collègues de confirmer la proposition.

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n° 2010/5/79

OBJET : ACQUISITION FONCIERE DES TERRAINS REPRIS AU CADASTRE SECTION A N°s 2550, 2544, 2543 ET 2546 SIS CHEMIN DE WERVICQ

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que dans le cadre des travaux de mise aux normes de la station d'épuration (STEP) il est prévu la création d'un ouvrage d'art enjambant la Marque pour effectuer une liaison routière entre la STEP et le chemin de Wervicq.

Il précise que cette liaison évitera durant les travaux de la STEP le passage de nombreux camions en centre ville en les dirigeant vers la rue de Menin.

Il les informe que cette nouvelle voie, qui serait positionnée en partie sur des terrains propriété de la Commune, à côté de la ferme « Dillies », nécessite la maîtrise foncière des propriétés référencées au cadastre section A n°s 2550, 2544, 2543, et 2546, pour des surfaces respectives de 177, 80, 654 et 1m2 et appartenant à l'indivision LE MESRE DE PAS, du fait de l'impossibilité d'implanter cette nouvelle voie sur un bassin tampon d'eau pluviale positionné sur notre propriété.

Le prix de cette acquisition est fixé à 4 300 euros, auxquels il y a lieu d'ajouter les frais d'actes et accessoires (taxes, impôts, géomètres) pour un montant maximum estimé à 700 €.

Cette opération sera imputée à l'article 2128 « autre agencement et aménagement de terrains » fonction 821 « voirie ».

Monsieur le Maire demande donc au Conseil de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires à cette acquisition.

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n° 2010/5/80

OBJET : RENOUELEMENT DU BAIL DU BUREAU DE POSTE, 12 PLACE DU GENERAL DE GAULLE.

Monsieur le Maire rappelle à ses Collègues que, par délibération n° 2010/3/43 du 28 Juin 2010, il a été prévu la signature d'un bail à location du bureau de Poste de Marquette-lez-Lille, sis 12 place du Général de Gaulle, lequel était arrivé à échéance. Son renouvellement devait prendre effet au 1^{er} Octobre 2010, pour une durée de 9 ans.

Or, il informe ses collègues que La Poste a souhaité reporter la signature de ce bail à compter du 1^{er} Janvier 2011, de façon à mettre en place le nouveau protocole d'accord suivant des années civiles pleines.

Monsieur le Maire revient donc devant le Conseil afin de lui demander l'autorisation de signer ce bail à la date souhaitée et en reprenant les mêmes termes que ceux précédemment proposés dans la délibération telle que précisé ci-dessus.

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n° 2010/5/81

Objet : TERRAIN DE LA PISCINE MUNICIPALE – ACTE DE DEPOT ET FORMALITES FONCIERES

Monsieur le Maire rappelle à ses Collègues que suivant une ordonnance rendue par le Tribunal de Grande Instance de Lille en date du 9 Avril 1971, il a été prononcé l'expropriation immédiate pour cause d'utilité publique, au profit de la Commune de Marquette Lez Lille, en vue de la réalisation du projet de constitution d'une réserve foncière, des parcelles de terrain cadastrées section A numéro 445 et section A n° 446.

Ladite ordonnance a fait l'objet d'un recours près la Cour d'Appel de Douai et la Cour de Cassation mais uniquement sur le montant de l'indemnité et non sur le principe de l'expropriation.

Suite à cette expropriation la propriété des biens immobiliers a été transférée à la Commune de Marquette Lez Lille laquelle a pu y édifier une piscine municipale.

En application des articles L 12-1 et L 12-2 du Code de l'Expropriation, le transfert de propriété est opéré notamment par voie d'ordonnance laquelle éteint tous droits réels ou personnels existants sur l'immeuble et envoie l'expropriant en possession.

Néanmoins, après avoir analysé le déroulement de ce dossier, il s'est avéré qu'il y avait lieu de faire déposer, par acte notarié, au rang des minutes, la copie exécutoire de l'ordonnance précitée et de soumettre cet acte par les soins du notaire désigné à savoir Me BRION, Notaire à Wambrechies, à la formalité fusionnée d'enregistrement et de publicité foncière au bureau des hypothèques compétent. L'ensemble de ces formalités n'a, toutefois, pas à ce jour été opéré.

Par conséquent, à la lecture de ces éléments, Monsieur le Maire demande à ses Collègues, après avoir pris connaissance du projet d'acte ci-joint, de :

- l'autoriser à signer, en application de la présente délibération, l'acte de dépôt de pièces de l'ordonnance d'expropriation du terrain sur lequel est située la piscine municipale cadastré section A n°445 et n°446.

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n° 2010/5/82

OBJET : TARIFS POUR L'ACCUEIL DES PUBLICS SCOLAIRES MARQUETTOIS DANS LES PISCINES DE MARCQ-EN-BAROEUL, LA MADELEINE ET SAINT-ANDRÉ

Monsieur le Maire rappelle à ses Collègues compte tenu de la nécessaire mise en conformité pour des raisons de sécurité dans l'accueil des différents publics de la piscine de notre commune la décision prise de fermeture de cet équipement au 31 Août 2010.

Toutefois dans l'attente des résultats d'une mission de diagnostic technique et afin de préserver la pratique de l'enseignement de la natation pour les écoliers de la ville, un partenariat a été sollicité auprès des communes voisines de Marcq-en-Baroeul, La Madeleine et Saint-André en vue de bénéficier de créneaux d'utilisation pour ces publics scolaires marquettois.

Sur la base des réponses obtenues des différentes collectivités démontrant l'écoute attentive reçue à notre requête et pour permettre la bonne mise en place du partenariat ci-dessus évoqué, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le règlement des entrées appliquées aux enfants des écoles marquettoises dans les piscines de Marcq-en-Baroeul, La Madeleine et Saint André sur la base des tarifs suivants :

| | |
|------------------------------|------------------|
| Piscine de Marcq-en-Baroeul, | 1,50 € par élève |
| Piscine de La Madeleine | 1,00 € par élève |
| Piscine de Saint André | 2,50 € par élève |

Ces sommes seront imputées à l'article 6288 fonction 413.

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n° 2010/5/83

OBJET : CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS FINANCIERES DE REMBOURSEMENT PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES PRESTATIONS DE RESTAURATION

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues, dans le cadre du marché de restauration municipale, la décision d'attribuer le marché à la Société DUPONT sise à LIBERCOURT et ce pour la production de l'ensemble des prestations alimentaires pour la commune, prestations identifiées sur le budget de la commune, depuis le 01 Juillet 2008.

Dans la même logique une convention entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale a été mise en place permettant le remboursement à la Commune, des repas pris pour le Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre du « portage à domicile » pour les personnes âgées marquettoises.

Il convient aujourd'hui de renouveler cette convention, que M. le Maire propose à ses collègues de valider.

Les prestations fournies seront imputées sur le budget :

- en recettes, pour la commune à l'article 6419 et 6459 fonction 61 et 708 73 fonction 61

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n° 2010/5/84

**OBJET : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT EN COMMUN :
PRECISIONS**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues la délibération du conseil municipal n° 2009/1/20 en date du 23 Mars 2009 portant prise en charge des frais de transport en commun suivant laquelle il avait été décidé par l'assemblée délibérante la prise en charge à hauteur de 50% du coût d'un abonnement de transport (SNCF) des agents de la collectivité se rendant sur leur lieu de travail par le train.

A cet égard, Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que ladite délibération a fait l'objet d'une observation des services préfectoraux, compte tenu de l'absence de réglementation en la matière en ce qui concernait la fonction publique territoriale.

Il les informe qu'un décret n°2010-676 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail a été publié au journal officiel le 21 juin dernier, et qu'il convient par conséquent de préciser la précédente délibération au regard de ce texte ; ainsi peuvent désormais bénéficier de la prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués au moyen de transports publics de voyageurs et de services publics de location de vélos, entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, les fonctionnaires des collectivités territoriales, relevant de la loi du 13 juillet 1983.

En conformité avec le texte susvisé, il y a lieu d'apporter les précisions suivantes:

- La prise en charge correspond à 50% du tarif le plus économique pratiqué par le transporteur sur le trajet le plus court entre la résidence et le lieu de travail.
- L'abonnements et les moyens de transport concernés doivent s'entendre comme tout titre d'abonnement correspondant aux déplacements effectués au moyen de transports publics de voyageurs et de services publics de location de vélos entre la résidence habituelle et le lieu de travail.
- La prise en charge est versée mensuellement à l'agent sur présentation de justificatifs (titres nominatifs).

Monsieur le Maire précise que lorsque l'agent est à temps partiel ou temps non complet d'une durée supérieure ou égale à 50% d'un temps complet, il bénéficie d'une prise en charge égale à un temps complet ; quand le temps de travail est inférieur à 50% du temps complet, la prise en charge est réduite de moitié par rapport à un temps complet.

Durant les périodes de congés de maladie, de longue maladie, de longue durée, de maternité, d'adoption, de paternité, de présence parentale, de formation professionnelle, de formation syndicale, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, de congés de compte épargne temps ou de congés bonifiés, il y a suspension de la prise en charge

Toutefois la prise en charge est maintenue jusqu'à la fin du mois au cours duquel débute le congé. Lorsque la reprise du service, à la suite de ces congés, a lieu au cours d'un mois ultérieur, la prise en charge est effectuée pour ce mois entier.

Monsieur le Maire apporte enfin les précisions suivantes :

- Si l'agent a plusieurs lieux de travail qui induisent différents types d'abonnements alors la prise en charge sera effectuée sur l'ensemble des titres de transport.
- Si l'agent a plusieurs employeurs publics et qu'il utilise un même titre de transport le montant de la prise en charge est déterminé en prenant en compte le total cumulé des heures travaillées. La participation de chacun des employeurs est calculée au prorata du temps travaillé auprès de chaque employeur.
- Cette prise en charge n'est pas cumulable avec
 - *des indemnités représentatives de frais pour déplacement,
 - *un logement de fonction,
 - *un véhicule de fonction,
 - *une prise en charge de frais de déplacement temporaire,

Compte tenu de ces éléments, Monsieur Le Maire propose de préciser la précédente délibération par ces éléments susvisés.

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n° 2010/5/85

OBJET : DISSOLUTION DU BUDGET « SITE CASTOWEST »

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que suite à l'acquisition du site Castowest, en application de la délibération n° 2001/6/71 du 25 Juin 2001 en vue du développement économique de ce secteur, il a fallu créer un budget annexe, comme le précise la délibération n° 2001/10/150 du 20 Décembre 2001, afin de percevoir les loyers des entreprises situées sur ledit site. En effet, la gestion de la TVA n'était possible que par la comptabilité dite M49.

Par délibération n° 2006/2/47 du 21 Juin 2006, il a été décidé la cession de ces terrains au profit de la SEM « Ville Renouvelée » à l'euro symbolique. Par conséquent, par délibération 2008/3/41 du 2 Juin 2008, la somme de 271.713,40 € a été intégrée dans le budget communal afin de permettre de passer les écritures nécessaires. Cependant la Commune a également l'obligation de voter la fin de l'activité du budget « Castowest ». Celui-ci peut être dissout par délibération du Conseil Municipal afin de disparaître juridiquement.

Il est décidé de dissoudre le budget annexe « Castowest » à la date du 31 Décembre 2010. Le reliquat des écritures de régularisation s'opérera dans le cadre du budget de la Ville sur l'exercice 2011, sur la base de la balance réglementaire des comptes du Grand Livre et présentée par Mr le Receveur Municipal.

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n° 2010/5/86

OBJET : TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF DU HAUT TOUQUET : AVENANTS

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que par délibération n°2010/4/67 du Conseil Municipal du 27 Septembre 2010, ils ont approuvé à l'unanimité l'augmentation de la masse des travaux pour la construction du complexe sportif du Haut Touquet devant conduire à la signature d'un avenant avec chaque lot concerné.

Il les informe qu'un problème de retranscription, sur la délibération précitée, des montants déjà réalisés a conduit à une erreur sur le tableau financier et c'est donc pourquoi, il soumet de nouveau cette délibération au Conseil.

Il précise que cette erreur concerne uniquement le lot 1 Gros Œuvre société DUMEZ, pour les seuls montants initiaux et de l'avenant n°1, le montant de l'avenant 2 présenté étant conforme à ce qui a été inscrit.

Ainsi, l'avenant pour chaque marché est explicité ci dessous

Lot 1 Gros œuvre - Société DUMEZ EPS

Le démarrage du chantier s'est effectué le 23 Mars 2009 pour une durée de 7 mois soit une fin de chantier prévue au 26 Octobre 2009.

Or, les lots menuiseries, couverture-résine n'ont pu être notifiés respectivement que les 15 Septembre et 2 Octobre du fait des difficultés rencontrées pour obtenir une offre financière valable.

Ainsi du fait du démarrage tardif de ces lots, le clos et le couvert du bâtiment n'ont pu être totalement assurés qu'après la période d'intempérie de cet hiver qui a débuté dès la fin Novembre 2009, ce qui a retardé le chantier.

Ainsi, cette durée initiale de 7 mois s'est vue prolongée d'une première période de 2 mois (location de clôtures de chantier, et de la tour d'accès) incluse dans l'avenant N°1 de l'entreprise Dumez.

Toutefois, il s'avère que la durée complémentaire liée à ce retard de désignation d'entreprises est de 5 mois soit une période supplémentaire de 3 mois, pour la location de clôtures de chantier, et de la tour d'accès.

L'état financier est donc le suivant :

| Montant initial HT du marché | Montant HT avenant 1 | Montant HT avenant 2 | Nouveau montant HT du marché | Pourcentage d'augmentation |
|------------------------------|----------------------|----------------------|------------------------------|----------------------------|
| 855 502,77€* | 32 330,00€* | 9 810,00€ | 897 642,77* | 4,9%* |

* : nouveau montant

Lot 7 carrelage faïence - Société CRI

Ces travaux supplémentaires ont été rendu nécessaires du fait de la mise en place d'un chauffage électrique dans le plancher en remplacement du chauffage rayonnant dans le faux plafond prévu à l'origine.

Or, cette transformation de mode de chauffage a été décidée après notification du lot carrelage et suite aux négociations engagées avec le lot électricité, lors d'une deuxième consultation, et de ce fait la répercussion de ce choix dans le marché de carrelage n'a pas pu se faire.

Ces travaux consistent en la pose d'une chape d'enrobage du plancher chauffant sur 270m2 ainsi que l'utilisation d'une colle à carrelage spécifique pour respecter la réglementation en la matière.

L'état financier est donc le suivant :

| Montant initial HT du marché | Montant HT avenant 1 | Nouveau montant du marché | Pourcentage d'augmentation |
|------------------------------|----------------------|---------------------------|----------------------------|
| 69 531,86€ | 9 382,50€ | 78 914,36€ | 13,5% |

La commission d'Appel d'offres réunie le 15/09/2010 a donné un avis favorable sur ces avenants

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à :

- mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires au traitement de ce dossier
- signer les avenants correspondants

Ces sommes seront imputées à l'article 2128 fonction 412

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n° 2010/5/87

OBJET : BUDGET 2010 : DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire signale à ses collègues le fait que des mutations de crédits sont à opérer.

Cette décision modificative s'équilibre donc à 5 640,00 € en fonctionnement et 113 130,56 € en investissement.

LE CONSEIL,
Par 26 voix pour,
7 abstentions (Mr CHASSARD, Mme PILLIARD, Mr VYT,
Mme DEREGNAUCOURT, Mr MAMPASSI, Mr VANGOETHEN,
Mme BATAILLE)
APPROUVE

Point n° 2010/5/88

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : ANNEE 2011

En application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à débattre sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif de 2011 et les membres du Conseil Municipal sont informés sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité.

1. Le contexte budgétaire et financier :

a) Contexte économique et financier pour les collectivités locales :

L'environnement économique financier des collectivités territoriales s'est trouvé largement modifié durant ces dernières années et plus particulièrement en 2009 avec notamment sur le plan des finances locales 2 chocs qui sont venus brutalement impacter la gestion financière des dites collectivités.

- la réforme de la Taxe professionnelle et de la fiscalité locale

Ce choc fiscal induit de façon certaine une nouvelle ère de fonctionnement qui devra prendre en compte

- un contexte de sortie de crise,
- une croissance ralentie des produits fiscaux directs et des modalités modifiées de répartition des produits entre collectivités

Ainsi au 1^{er} janvier, la taxe professionnelle est supprimée, l'Etat verse aux collectivités une « compensation relais ». Le produit de ces impôts sera perçu par les collectivités locales en 2011. Avec cette réforme, la structure actuelle de la fiscalité locale se modifie principalement en révisant la répartition des impôts entre collectivités.

Ainsi de toute évidence et comme le confirment toutes les études économiques les recettes des collectivités connaîtront dans les années à venir un ralentissement important de leur croissance, voire pour certaines collectivités une diminution.

- la baisse des dotations de l'état :

La baisse des dotations de l'état déjà impactée sur les budgets précédents continuera à se faire sentir et sera à intégrer de façon durable dans la gestion des collectivités territoriales (cf le gel pour 3 ans des dotations annoncé par l'état en Septembre 2010).

En conclusion il faut donc souligner qu'au vu de ces éléments (Gel des dotations pour 3 ans, réforme fiscale, révision des mécanismes de distribution) force sera pour les collectivités territoriales de continuer d'aménager leurs modes de gestion.

b) Situation Locale et Conséquences sur la stratégie financière

Comme a pu le souligner récemment M. le Trésorier Municipal lors d'une présentation à M. le Maire d'une analyse financière des comptes de la Ville à fin 2009, la situation financière de la ville reste saine et équilibrée et comparable à la moyenne des collectivités de même importance. (Base 2009 commune de 10 000 à 20 000 habitants)

- **Le poids des charges de personnel** dans les charges de fonctionnement sont de 51,12% contre 53,45% pour les communes appartenant à même strate.

- **Les investissements :**

En 2009, les investissements représentent plus de **80% des dépenses de la section d'investissement**, l'autre partie étant consacrée au remboursement de la dette

La Capacité d'Autofinancement est supérieure à la moyenne des communes appartenant à la même strate (205 € par habitant contre 159 € en moyenne).

- **La dette :**

La mise en place d'outils de suivi et d'analyse nous a permis d'anticiper les fluctuations de notre dette et ainsi d'adapter notre capacité à investir. Le niveau d'emprunt par habitant est supérieur aux moyennes constatées dans le département et dans la région mais il reste légèrement inférieur à la moyenne des communes appartenant à la même strate. En 2010, la commune a mobilisé un emprunt de 1,5 millions sur 2010.

Au regard des incertitudes liées au contexte économique et social, de l'analyse financière du comptable et des orientations budgétaires affichées dans la Loi de Finances de 2010 et 2011, la **prudence budgétaire** est toujours la loi du genre, et la volonté de maintenir en l'état les taux en matière de fiscalité locale restera une volonté politique confirmée.

Ainsi tout en prenant en compte les priorités budgétaires déjà affichées par notre équipe depuis maintenant plusieurs années la construction du budget 2011 se basera donc sur les principes suivants :

- **La prise en compte d'une baisse de nos recettes** (gel des dotations de l'Etat, disparition de la DSU liée à l'effet de seuil démographique),

- **La nécessité de continuer à maîtriser les dépenses**, notamment les charges de personnel qui maintenant depuis 3 années sont contenues,

- **La volonté de préserver une capacité d'autofinancement** permettant de réaliser les programmes d'investissement induits par les évolutions prévisibles et constatées de notre commune

- **La détermination à ne pas augmenter les taux de fiscalité locale**

2. Les principales Réalisations de l'année 2010 :

On notera, outre les différentes actions menées au quotidien par les différents adjoints dans leurs délégations,

- **L'aboutissement du chantier du Complexe Sportif du Haut Touquet** : Inauguré le 5 juin 2010 le Complexe Sportif du Haut Touquet avait vu ses travaux débuter en août 2008.

- **Les investissements réalisés au Cimetière communal à la fois pour enrayer les problèmes d'inondation constatés et pour la rénovation de ce dernier** : Les travaux ont débuté

par une première phase de **collecte des eaux pluviales** et de mise en étanchéité des allées du cimetière. De façon à supprimer les infiltrations d'eau de pluie au cimetière qui, du fait de la faible perméabilité du terrain, avaient pour conséquence d'avoir un terrain gorgé d'eau, une imperméabilisation des terrains en surface a été effectuée par création d'un réseau de collecte des eaux pluviales et pose d'enrobés sur les allées. La collecte de ces eaux est dirigée vers un bassin tampon, avant renvoi dans le réseau d'assainissement communautaire, ainsi que vers une cuve de récupération de 10 m³ pour l'arrosage des espaces verts municipaux. Ces travaux ont débuté en janvier 2010 pour se terminer début juillet. En parallèle des crédits ont été consacrés à l'extension du colombarium et à l'installation d'un nouvel ossuaire.

- **La poursuite du plan Lumière** : En effet, depuis 3 ans, la Commune s'est investie dans la rénovation de l'éclairage public à travers son territoire. Ces travaux permettent de diminuer la pollution lumineuse, et de plus de diminuer les consommations d'électricité. Le programme de renouvellement de l'éclairage public est conclu pour une période de 12 ans.

- **La poursuite du programme de travaux de mise en technique discrète des réseaux électriques** continue. Après les travaux de 2009 des rues Debussy, Victoire et Avenue Foch une nouvelle phase de travaux a été mise en œuvre. Elle concerne la 2^{ème} et dernière phase au quartier des Musiciens (rues Ravel, St Saens et Massenet), et rue de Lille ainsi que la rue du Moulin entre la rue Lalau et la rue Denis du Péage

- **La mise en conformité des bâtiments communaux au regard des réglementations en matière d'accessibilité** :

Le diagnostic accessibilité, obligatoire avant le 1^{er} janvier 2011 a été effectué et à partir de ce diagnostic a été lancée une consultation sur une partie des travaux de conformité à réaliser. La date limite de mise en conformité est fixée au 1^{er} janvier 2015

- **Le lancement de l'étude concernant la piscine municipale** :

Afin de satisfaire à des obligations de mise en conformité tant au niveau technique qu'au niveau de la sécurité, une étude diagnostic est en cours de réalisation en vue de préciser une analyse technique sur cet équipement.

Sur la base des résultats de cette étude un projet pourra ainsi être défini en lien avec LMCU qui réétudie actuellement son plan communautaire sur les piscines.

- **La mise en place en lien avec nos partenaires institutionnels (Caisse D'allocations Familiales et les services du Département) d'un diagnostic Petite Enfance** dont les résultats devraient être connus au cours du premier trimestre 2011.

- **La participation à un groupement de commande pour le papier au sein du SIVOM** démontre notre volonté d'optimiser les moyens mis en œuvre par les différentes communes adhérentes. *Ainsi la mutualisation des commandes de papier au sein du Sivom a permis d'atténuer la forte augmentation de la matière première constatée en 2010.*

- **La mise en place d'une Commission Interne d'Achats** :

Instaurée par décision du Conseil Municipal cette instance de validation des procédures d'achat pour les commandes publiques comprises entre 10 000 et 90 000 € s'est réunie de façon continue et régulière démontrant ainsi notre volonté de gestion rigoureuse et concertée.

Associant un représentant de l'opposition municipale il est à noter que tous les dossiers présentés au sein de cette commission ont été validés unanimement

- les spectacles et animations tout au long de l'année en intégrant de plus en plus une dimension intercommunale. Citons par exemple, la Fête des Chapons intégrée dans « Deûle en Fête ».

- Concernant les priorités d'actions annoncées en matière de développement Durable et de solidarités

En 2010 la ville a développé différentes actions liées à l'environnement et particulièrement :

- **l'entretien naturel de plusieurs terrains** en lien avec l'association ECOZONE

- **le renforcement du maillage des lampes pour lutter contre les chironomes.**

- **en parallèle, un diagnostic énergétique** a été lancé sur la totalité de notre patrimoine et des investissements ont été engagés dans cette démarche (récupérateurs d'eau, capteurs solaires thermiques à la cuisine centrale Cousteau Vanhecke pour le chauffage de l'eau chaude utilisée en cuisine).

- **l'installation de «Canisites»** Dans différents quartiers de la ville, des « canisites » ont été installés et sont encore complétés en cette fin d'année notamment à l'Abbaye.

- **L'installation de parcs à vélo, de circuits sécurisés conformément au Plan de Déplacement Urbain communautaire** ainsi que la mise en œuvre du Plan de Déplacement Entreprise Ainsi 13 sites ont été ou vont être équipés d'arceaux permettant le parking de vélos (certaines rues en sens unique seront désormais empruntables par les cyclistes.

Dans le même temps des vélos seront mis dès cette fin d'année à disposition du personnel communal pour les déplacements professionnels avant la fin d'année 2010 (5 vélos dont 2 vélos électriques) et les frais de transports seront pris en charge partiellement par la collectivité (délibération à ce conseil).

- **Concernant les festivités de fin d'année** et dans un souci de respect de l'environnement nous testons dès cette année une patinoire synthétique qui ne nécessite pas blocs froids.

- **Les investissements réalisés** dans les énergies propres comme par exemple au stade du haut Touquet :

✓ une cuve de 20 000 litres de récupération des eaux pluviales;
✓ une étanchéité revêtue de cellules photovoltaïques qui produisent du courant revendu à ERDF ;

✓ des panneaux solaires thermiques qui permettent de chauffer l'eau chaude sanitaire ;

✓ des toitures végétalisées au-dessus des deux clubs house ce qui permet de diminuer le rejet d'eau pluviale dans le réseau.

✓ une gestion informatisée des bâtiments (GTB) au niveau contrôle d'accès, de chauffage et des éclairages.

- **Rappelons par ailleurs et remercions encore les services** qui au titre de ces actions en matière de développement durable ont remporté le premier prix National Evillementiel 2010 pour l'ensemble des actions Développement Durable.

- **En terme de solidarité** le projet inter-délégation de bourse au permis de conduire a été lancé avec succès,

- **Tout comme le lancement de notre réseau de partage et d'entraide SPOT qui compte aujourd'hui 381 inscrits.**

- **A l'occasion de la journée de l'audition**, une boucle magnétique visant à améliorer la communication avec les usagers malentendants a été installée au guichet du Centre Communal d'Action Sociale.

- **En mai fut organisée la journée de l'accessibilité**, en partenariat avec l'association **JACCED.COM** ; et la commission ad hoc

- **La journée du refus de la misère organisée le 17 octobre**, les goûter de la solidarité – en décembre prochain.

- **Enfin la ville a participé à l'opération Nos Quartiers d'Eté**,

3) Les Principales orientations Thématiques 2011 :

- **Continuité dans la mise en technique discrète des réseaux** : Dans le cadre de l'amélioration environnementale, qui fait partie de la chaîne du développement durable, l'effort de dissimulation des réseaux va continuer sur 2011 par une intervention dans le quartier des Docteurs (400 000 €)

- **Reprise de concessions et Cimetière Communal** : Engagée dès 2010, la procédure de reprise des concessions à perpétuité en état d'abandon se verra poursuivie en 2011
Les travaux de reprise de concessions sont ainsi prévus à raison d'une centaine de places par an pour un budget de fonctionnement estimé à 48 000 €. Pour 2011, l'extension du colombarium et l'installation d'un mur du souvenir sont prévues à hauteur de 25 000€.

- **Accessibilité** : la première tranche de travaux entamée en 2010 sera poursuivie en 2011 dans le but d'obtenir une conformité du patrimoine communal pour 2015 tel que prévu par la loi (150 000 €).

- **Pose de cuves de récupération d'eau pluviale** : la politique de mise en œuvre de cuves de récupération d'eau va être poursuivie. Ainsi après l'installation cette année de cuves de 20m³ pour l'alimentation des sanitaires et prochainement de 60M³ pour l'arrosage du terrain au complexe sportif du Haut Touquet ainsi que 10m³ au cimetière, il est envisagé l'implantation de 2 cuves de 20m³ dans le parc de l'Hôtel de Ville. Pour l'arrosage du parc et de ses alentours.

- **Gestion de l'énergie** : La pose de capteurs solaires thermiques à la cuisine centrale Cousteau Vanhecke pour le chauffage de l'eau chaude utilisée en cuisine nous a permis de valider ce principe d'économie d'énergie. Ainsi est à l'étude pour 2011 la pose de ce même type de production d'énergie renouvelable ou de ballons thermodynamiques pour les cuisines décentralisées J.Brel, J.de Flandre, P. BERT et Alouettes. Par ailleurs nous allons commencer à équiper nos bâtiments de systèmes de mise en service de l'éclairage par détection de présence .

- **Les liaisons Voie données images** : Les travaux de liaisons entre nos bâtiments ont été l'objet d'un cahier des charges pour engager une consultation. Les travaux correspondant devraient être réalisés au tout début 2011. De façon à pouvoir regrouper sur le site de l'Hôtel de Ville la

téléphonie et l'internet, l'autocommutateur est en cours de remplacement. Ce dernier intégrera ainsi les principaux postes téléphoniques de nos différents bâtiments, ce qui remplacera bon nombre de nos communications externes en communications internes.

- **Mise en place de la vidéo protection et renforcement des effectifs de Police Municipale.**

Comme annoncé dans le programme politique, un dispositif de vidéo protection va être mis en œuvre. Le dossier de subventionnement est en cours de montage. Ce dispositif viendra renforcer les actions déjà menées conjointement par l'agent de médiation et par la Police Municipale qui sera renforcée de 2 agents. Ces caméras dont le positionnement proposé en commission est en cours de validation par les services de l'Etat feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

(Coût estimé 460 000 € pour la VOIP et les caméras)

- **Renouvellement de l'éclairage public** : Ce programme se poursuivra en 2011 notamment par un accompagnement aux travaux de rénovation de chemin de Wervicq engagés par la Communauté Urbaine et de mise en technique discrète des réseaux dans le quartier des Docteurs. (159 500 €)

- **L'homologation du Stade « Camille Meersman »** en niveau 4 entraînera de nouvelles dépenses pour environ 30 000 €

- **la mise en place d'une programmation d'évènements culturels** sur le site de l'Eglise Notre Dame de Lourdes a été entamée et devrait permettre pour l'avenir de donner toute sa dimension culturelle à ce site d'exception.

Notons enfin les nombreux dossiers en débat dans d'autres instances et dans lesquelles, la ville demeure vigilante. C'est le cas pour le Plan local de l'habitat Communautaire, le Plan Climat, la prise en compte des éléments avancés par la ville dans le cadre des contrats de territoire (les navettes fluviales par exemple) ou encore l'impatience de voir LMCU s'engager véritablement, concrètement et rapidement dans l'aménagement numérique réclamé par les citoyens et les entreprises.

LE CONSEIL,
PREND ACTE.

Point n° 2010/5/89

OBJET : DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L 2122- 23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions reprises ci-dessous :

.- Décision 2010/DDM/108/856 du 22 Septembre 2010
Achat de terrain pour 10 ans de concession n° 298/10

.- Décision 2010/DDM/109/866 du 24 Septembre 2010
Signature d'une convention pour le remboursement des frais de déplacement engendrés par la présence de Mr Eddie VERRIER à la remise des prix du concours lettre d'amour 2010

.- Décision 2010/DDM/110/909 du 5 Octobre 2010
Signature d'une convention de mise à disposition – à titre gracieux – d'un minibus

.- Décision 2010/DDM/111/929 du 13 Octobre 2010
Signature d'une convention de mise à disposition – à titre gracieux – d'un minibus

.- Décision 2010/DDM/112/939 du 18 Octobre 2010
Renouvellement de concession pour 10 ans n° 1389 R 1119/2

.- Décision 2010/DDM/113/940 du 18 Octobre 2010
Renouvellement de concession pour 10 ans n° 1390 R 150/10

.- Décision 2010/DDM/114/941 du 18 Octobre 2010
Renouvellement de concession pour 10 ans n° 1391 R 1438/2

.- Décision 2010/DDM/115/942 du 18 Octobre 2010
Renouvellement de concession pour 10 ans n° 1392 R 1/10

.- Décision 2010/DDM/116/943 du 18 Octobre 2010
Achat de terrain pour 10 ans n° 299/10

.- Décision 2010/DDM/117/944 du 18 Octobre 2010
Renouvellement de concession pour 10 ans n° 1393 R 1002/2

.- Décision 2010/DDM/118/945 du 18 Octobre 2010
Achat de terrain pour 10 ans n° 299/10

.- Décision 2010/DDM/119/946 du 18 Octobre 2010
Renouvellement de concession pour 10 ans n° 1394 R 2172/3

.- Décision 2010/DDM/120/947 du 18 Octobre 2010
Renouvellement de concession pour 10 ans n° 1395 R 1475/2

.- Décision 2010/DDM/121/948 du 18 Octobre 2010
Renouvellement de concession pour 10 ans n° 1396 R 785/2

.- Décision 2010/DDM/122/949 du 18 Octobre 2010
Renouvellement de concession pour 10 ans n° 1397 R 68/10

.- Décision 2010/DDM/123/950 du 18 Octobre 2010
Renouvellement de concession pour 10 ans n° 1398 R 2183/3

.- Décision 2010/DDM/124/951 du 18 Octobre 2010
Renouvellement de concession pour 10 ans n° 1399 R 2100/3

.- Décision 2010/DDM/125/952 du 18 Octobre 2010
Achat de terrain pour 30 ans n° 2146/2

LE CONSEIL,
PREND ACTE.

La séance est levée à 20 H 45.